



ORDRE DES  
PSYCHOÉDUCATEURS  
ET PSYCHOÉDUCATRICES  
DU QUÉBEC

## AVIS DE NOMINATION

### Nomination du syndic de l'Ordre des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec

**Montréal, le 20 décembre 2018** – Le Conseil d'administration est heureux d'annoncer la nomination de **monsieur Sylvain Daigneault, ps.éd.**, au poste de syndic de l'Ordre des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec.

Monsieur Daigneault compte plus de vingt ans d'expérience de travail en protection de la jeunesse dans les régions de Laval et de Lanaudière, notamment comme éducateur et psychoéducateur, réviseur de l'application de la *Loi sur la protection de la jeunesse (LPJ)*, conseiller-clinique cadre et chef de service au regard de l'application des mesures de la LPJ à la Direction des programmes jeunesse des Centres jeunesse de Lanaudière. Ayant une perspective globale sur l'organisation des services auprès de la clientèle Jeunesse, il a notamment été responsable de projet-pilote d'intégration 1<sup>re</sup> - 2<sup>e</sup> ligne « Jeunes en difficulté (JED) » pour la clientèle 6-18 ans, ainsi que pour la qualification des pratiques relatives à l'élaboration et la révision des PI/PSI/PSII, en collaboration avec les partenaires du milieu scolaire et du centre de réadaptation en dépendance.

Actif dans les travaux de l'Ordre, il s'est impliqué dans l'identification des actes réservés aux psychoéducateurs dans le contexte des travaux du PL 21, ainsi que dans les travaux ayant mené au *Référentiel de compétences lié à l'exercice de la profession de psychoéducatrice ou psychoéducateur au Québec*. De plus, il était inspecteur pour l'Ordre depuis 2014.

S'inscrivant dans la mission de protection du public de l'Ordre, le syndic voit à enquêter au regard d'un membre de l'Ordre qui est présumé avoir agi à l'encontre des lois, codes ou règlements régissant la profession. Dans l'exercice de ses fonctions, monsieur Daigneault pourra s'appuyer sur ses compétences de gestion et d'intervention en contexte légal, ainsi que sur sa connaissance des normes d'exercice, du code de déontologie et de la mission de l'Ordre.

#### À propos de l'Ordre

En vue de protéger le public, l'Ordre des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec s'assure d'un haut niveau de qualité des services de psychoéducation offerts par ses membres. À cette fin, il vérifie la compétence des personnes qui veulent adhérer à l'Ordre, surveille l'exercice de la profession et voit à soutenir ses membres dans le maintien et le rehaussement de leurs compétences professionnelles.

L'Ordre favorise le développement et l'accès à des services compétents pour les personnes aux prises avec des difficultés d'adaptation. Il prend en compte les réalités des personnes vulnérables et s'engage à leur donner une voix, notamment en se prononçant sur les enjeux de société les concernant.